



GUIDE D'ACCUEIL DES BÉNÉVOLES



Mot d'Accueil

Madame, monsieur,

Je tiens personnellement à vous remercier de la confiance que vous nous témoignez en acceptant de donner de votre précieux temps au service de nos usagers.

Nous ferons en sorte que le temps que vous acceptez de passer parmi nous soit le plus agréable possible et qu'il vous permette d'exprimer votre générosité dans l'harmonie, la convivialité et l'esprit d'équipe.

Réalisé par le personnel de l'hôpital, ce livret a été conçu pour vous aider. Il se veut un outil qui vous donnera l'ensemble des repères dont vous aurez besoin dans le cadre du mandat que vous acceptez de réaliser.

Il représente le premier pas vers la collaboration et la confiance nécessaires entre vous et l'équipe qui vous entoure.

Nous vous serons toujours reconnaissants de l'intérêt que vous portez aux usagers de notre hôpital et de l'ensemble des actions que vous posez pour nous aider à améliorer leur séjour parmi nous.

Merci

Sœur Pierre-Anne Mandato
Directrice générale



Table de matières

Table des matières.....	3
Pensée du bénévole	4
Historique	5
Mission et objectifs	5
Notre philosophie	6
Notre but	6
Renseignements généraux	7
Répertoire d'activités	9
Code de déontologie des bénévoles	10
Conclusion	12
Personnes ressources.....	13



Pensée du Bénévole



Ta capacité de servir les autres est en proportion directe avec la grandeur de ton cœur et la noblesse de tes sentiments; de même dans la mesure où tu t'efforces pour partager, donner et te rendre solidaire, ton intérieur croît et s'ennoblit tout en te convertissant en une personne meilleure, plus heureuse et avec de plus grandes possibilités de te créer une meilleure qualité de vie.



La forme masculine utilisée dans ce document englobe le féminin sans discrimination à l'égard des hommes et des femmes.



Historique

1965 Réalisation de l'Hôpital Marie-Clarac

L'Hôpital Marie-Clarac est une des œuvres de la communauté « Les Sœurs de Charité de Ste-Marie » Congrégation fondée par la servante de Dieu Mère Marie Louise Clarac dont le nom est immortalisé dans ces réalisations qui nous entourent.

Mission et Objectifs



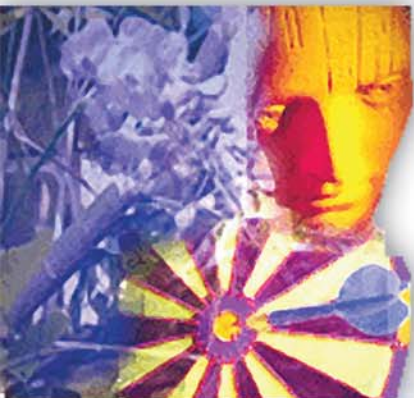
- Établir et opérer des services de bénévolat.
- Organiser et maintenir des activités sociales récréatives et culturelles.
- Aider financièrement l'Hôpital Marie-Clarac en remettant une grande partie des profits réalisés par les ventes à la Boutique Fantasia. Ces profits sont redistribués aux usagers par le biais de la Fondation Hôpital Marie-Clarac.
- Quatre (4) fois par année, soit, Noël, Journée des malades, Fête des Mères et Fête des Pères, un don en cadeau est remis personnellement aux usagers.



Notre Philosophie

Notre philosophie de gestion identifie l'utilisateur comme notre raison d'être et le centre de nos préoccupations.

L'action bénévole auprès de l'utilisateur se veut un geste d'amour et de partage, un geste gratuit et un don de soi.



Notre But

Le but de notre service est de réaliser les activités conformément à la raison d'être.

- Assurer aux usagers un encadrement sain, positif et sécuritaire.
- Favoriser l'intégration des bénévoles par un accueil chaleureux et efficace, tout en respectant les intérêts, les habiletés et les tâches à accomplir.
- Offrir une orientation et une formation adéquates.
- Améliorer la qualité de vie des usagers hospitalisés.
- Orienter tous les efforts dans la création de services qui répondent directement aux besoins des usagers.





ASSURANCES ET ACCIDENTS-INCIDENTS

- Les bénévoles sont couverts par une assurance-responsabilité de l'Hôpital Marie-Clarac lorsqu'ils sont en service. Le bénévole qui ressent un malaise ou subit une blessure en cours d'exercice de son bénévolat doit avertir le plus rapidement possible le responsable du service des bénévoles, consulter son médecin de famille ou l'urgence selon la gravité de son état.
- Le ou la responsable doit compléter un rapport à cet effet.

BOISSONS ALCOOLISÉES ET DROGUES

Il est strictement interdit d'apporter, distribuer ou de consommer des boissons alcoolisées ou drogues. Il est également défendu de se présenter sous l'influence de boisson alcoolisée ou drogue sur les lieux de travail.

CARTE D'IDENTITÉ

La carte d'identité est obligatoire dans le cadre de fonctions des bénévoles. Le bénévole est tenu de porter sa carte d'identité chaque fois qu'il fait une activité reliée à son titre afin de s'identifier auprès des usagers ou du personnel.

MOTIFS DE RENVOI

- Des raisons graves touchant un comportement inadmissible vis-à-vis des usagers, des bénévoles, ainsi que les membres du personnel soignant peut être un motif de renvoi.
- Un manquement aux règlements et procédures peut également constituer un motif de renvoi.



AGIR À TITRE DE TÉMOIN

Les bénévoles de l'Hôpital Marie-Clarac ne peuvent agir ni signer des documents à titre de témoin.

DÉPENSES ENCOURUES

Toute dépense encourue en cours d'action bénévole doit être approuvée par le responsable du service des bénévoles et doit être accompagnée de pièces justificatives ex.: reçu de caisse, etc.

DÉPART DU BÉNÉVOLE

Au départ, le bénévole rencontre le responsable du service des bénévoles afin d'échanger sur son expérience. Il remet aussi sa carte d'identité.

PLAN D'URGENCE

L'Hôpital Marie-Clarac possède son plan de mesures d'urgence. Il est mis à jour annuellement. Vous trouverez copie du plan au local des bénévoles de l'Hôpital Marie-Clarac.

REGISTRE DES PRÉSENCES

Le bénévole doit signer le registre des présences et inscrire la date et l'heure de son arrivée et de son départ.

RETARD OU ABSENCE

Le responsable du service des bénévoles doit être avisé dans les plus brefs délais si le bénévole ne peut se présenter ou encore, prendre la liste des bénévoles et se trouver un remplaçant dans la mesure du possible.



Renseignements généraux

SUITE



STATIONNEMENT

Tout bénévole bénéficie du stationnement en remplissant un carton à la caisse de la boutique.

TABLEAU D’AFFICHAGE

Un tableau d’affichage situé à la boutique des bénévoles sert à communiquer toutes les informations utiles aux bénévoles.

TENUE VESTIMENTAIRE

Le bénévole doit être sobre dans sa tenue vestimentaire et dans le port d’objets symboliques ou de bijoux

Répertoire des activités Bénévoles

- Accompagnement médical
- Bingo
- Bibliothèque
- Boutique Fantasia
- Chariot dépanneur
- Cinéma maison
- Pastorale
- Visite aux usagers



Etre bénévole à l'Hôpital Marie-Clarac: valeurs et principes

DIGNITÉ ET RESPECT DE LA PERSONNE

1. Le bénévole aborde l'usager et ses proches avec courtoisie, dans le respect de ce qui confère un sens à leur existence, leurs valeurs, leurs cultures, leurs croyances, leurs pratiques religieuses, leurs coutumes et leur mode de vie.
2. Le bénévole s'abstient de toute forme de discrimination relativement au statut social, au diagnostic, à l'ethnie, à la religion, au sexe, à l'orientation sexuelle, à la culture, à l'âge, aux capacités intellectuelles et physiques de l'usager et de ses proches.
3. Le bénévole agit avec compassion, ouverture d'esprit et chaleur humaine. Il démontre son sens des responsabilités et fait preuve de dévouement tout en respectant une distance juste et saine.
4. Le bénévole assure le respect de la personne tout au long de son accompagnement.

INVOLABILITÉ ET CONFIDENTIALITÉ

1. Le bénévole est tenu au respect du secret professionnel; il ne divulgue aucun renseignement ou quelques informations reçues dans l'exercice de ses fonctions, sauf s'il est autorisé à le faire.
2. Le bénévole est tenu au respect de la vie privée de l'usager et de ses proches; il doit faire preuve de discrétion.





3. Le bénévole est tenu au respect du bien d'autrui et fait preuve d'honnêteté et d'intégrité en tout temps. Il ne peut accepter de l'usager ou de ses proches quelque don ou avantage que ce soit, par testament ou autrement.

RESPECT DE L'AUTONOMIE

1. Le bénévole favorise l'autonomie et tout ce qui permet le cheminement et le développement intégral de l'usager et de ses proches.
2. Dans les limites de ses fonctions et sujet aux dispositions législatives pertinentes, le bénévole favorise la participation de l'usager et de ses proches aux choix et aux décisions à prendre selon leurs valeurs et leurs croyances.

ENGAGEMENT, SOLIDARITÉ

1. Le bénévole adhère à la mission et à la philosophie de l'établissement.
2. Le bénévole est fidèle dans son engagement envers l'établissement, l'usager et ses proches.
3. Le bénévole ne peut profiter de sa situation pour promouvoir ses intérêts personnels ou rechercher des fins autres que celles propres à l'établissement.
4. Le bénévole participe aux activités de formation, de ressourcement et aux rencontres selon les exigences de l'établissement.
5. Dans un contexte d'interdisciplinarité, le bénévole connaît la spécificité de son rôle, accomplit ses fonctions dans le cadre et les limites prévues par l'établissement, respecte les tâches dévolues aux autres membres de l'équipe, connaît les ressources disponibles et sait référer à l'intervenant approprié le cas échéant.

ÉVALUATION

Le bénévole fait l'objet d'une évaluation une fois par an et/ou lorsqu'il quitte l'établissement.



Conclusion

Il nous fait plaisir d'accueillir un nouveau membre parmi nous.

Nous ne sommes jamais de trop pour offrir aux autres de la chaleur humaine, de la bonne humeur, des sourires et de l'empathie.

Soyez bienvenu dans l'équipe des bénévoles de l'Hôpital Marie-Clarac.

Nous amassons des fonds nécessaires au bien-être des usagers tout en leur faisant plaisir avec certaines activités connexes.



Personnes Ressources



514 321.8800



Sœur Pierre-Anne Mandato
Directrice générale

Poste 302

Dr Guy Legros
Directeur général adjoint

Poste 324

Guyline Ouellette
Adjointe administrative
Direction générale

Poste 303



Boutique Fantasia

Les bénévoles assurent le bon fonctionnement
de la boutique située à l'entrée principale
de l'hôpital.

Tous les jours, de 13h00 à 16h00
Le soir, de 18h00 à 20h00
selon la disponibilité des bénévoles.



Bienvenue au sein de notre petite famille

Hôpital 
Marie-Clara
DES SOEURS DE CHARITÉ DE SAINTE-MARIE

Hôpital Marie-Clara
Service des bénévoles

Boutique Fantasia
3530, boulevard Gouin Est
Montréal Québec H1H 1B1
Téléphone 514 321.8800

NOVEMBRE 2007